



PRAXIS

LES EXPÉRIENCES INNOVANTES D'AVSF

agronomes & vétérinaires
SANS FRONTIÈRES

PAYS
MONGOLIE

TITRE DU PROJET
ELEVAGE NOMADE

Renforcement des capacités de production, organisationnelles et commerciales du secteur agricole dans l'aimag d'Arkhangai

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

850 familles (environ 4 250 personnes)

PARTENAIRES LOCAUX

Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai (FEA), soit 25 GDS¹, Coopérative des éleveurs de Yaks des Montagnes du Khangai, Service de l'Agriculture, Service Vétérinaire et Service de Reproduction et Génétique d'Arkhangai, Services Vétérinaires du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises (MOFALI)

PÉRIODE

Action initiée en 2004. Phase actuelle : juillet 2012 - juin 2015 en partenariat avec GERES

COÛT TOTAL

Phase actuelle : 602 343 euros

PRINCIPAUX BAILLEURS

UE, Principauté de Monaco, AFD, Fondation Michelham

Des services aux éleveurs en Mongolie

Structurer des organisations professionnelles d'éleveurs pour la prise en charge des services de santé animale, gestion des ressources pastorales et commercialisation des produits de l'élevage

© AVSF - Aline Saxo Chavand

Pérenniser un élevage nomade menacé, pourtant parfaitement adapté à l'environnement

Vingt ans après la fin du communautarisme, l'élevage mongol se trouve assurément à une période charnière de son histoire, et avec lui le mode de vie nomade ancestral qui lui est traditionnellement associé. Entre privatisation généralisée des biens et des services, entrée dans l'économie de marché mondialisée et enjeux contemporains environnementaux (préservation des ressources naturelles, changement climatique), les éleveurs mongols sont actuellement confrontés à de nombreux défis auxquels ils n'étaient pas préparés et dont un enjeu essentiel est la préservation du modèle social et culturel que constitue le nomadisme, mode de vie historiquement adapté aux conditions naturelles difficiles de la Mongolie. **Dans ce contexte, les éleveurs mongols parviennent aujourd'hui difficilement à valoriser leurs produits et à en tirer un revenu leur permettant de poursuivre leur activité dans des conditions décentes. Cette situation conduit notamment à une augmentation importante de la taille des troupeaux, mettant en péril dans de nombreuses**

régions, et à l'échelle du pays tout entier, l'équilibre entre le cheptel et le milieu dont il tire sa subsistance, phénomène exacerbé par les effets du changement climatique.

La quasi-absence de structuration de la société rurale rend difficile toute réaction, obérant la capacité des éleveurs à conduire une réflexion collective sur ces problèmes, et à prendre en mains leur propre destinée. AVSF, présente auprès des éleveurs mongols depuis 2004, a pour objectif d'appuyer ces populations dans la recherche de solutions leur permet-



1 - Groupements de Défense Sanitaire

tant de pérenniser leur culture, fondée sur l'élevage nomade. Le succès de cette entreprise passe en premier lieu par l'amélioration du niveau de vie des éleveurs. Le projet d'appui à l'élevage nomade comporte la réalisation de nombreuses formations sur des thématiques telles que la santé animale, la valorisation des produits de l'élevage ou la mise en place d'activités innovantes et génératrices de revenus (transformation des produits de l'élevage, maraîchage, etc.). Par ailleurs, la lutte contre les maladies contagieuses du bétail, notamment la brucellose, constitue l'une des pièces maîtresses de l'action, afin d'améliorer le statut sanitaire du cheptel et d'en permettre une meilleure valorisation.

Cependant, le maintien de l'élevage nomade dans de bonnes conditions impose également une gestion durable assez stricte du cheptel et des ressources naturelles dans les zones pastorales. Dans ce but, parallèlement à une sensibilisation des éleveurs sur ce thème, le projet leur apporte un appui à la sélection génétique et à la politique de réforme au sein des cheptels, pour chaque espèce mais aussi au niveau de l'équilibre entre les différentes espèces. Il prévoit également la protection et la rationalisation de l'utilisation des zones de pâturage et des points d'eau, ainsi que la reconnaissance des droits d'usage de ces ressources par les groupes d'éleveurs correspondants (mises en défends, cultures fourragères, etc.).

Mais **les innovations de l'action sont avant tout organisationnelles et institutionnelles**. Dans un contexte marqué par la quasi-absence d'organisations rurales et en vue d'ancrer profondément et faire valoir ces orientations au sein de la société mongole, AVSF a œuvré à la structuration d'organisations professionnelles qui offrent aujourd'hui des services indispensables aux éleveurs associés.

La Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai : des services techniques, de santé animale et de représentation

Une action majeure du projet consiste à **renforcer la Fédération des Eleveurs d'Arkhangai (FEA), créée en 2006 avec l'appui d'AVSF, dans son rôle de représentation des éleveurs nomades (plus de 850 familles représentées)**. AVSF l'accompagne dans la recherche d'une bonne gouvernance et de ressources permettant d'assurer son autonomie financière à moyen terme. L'action conforte également sa mise en réseau avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, du monde de l'élevage et son implication dans les débats concernant la politique en matière d'élevage, aux niveaux régional et national.

Cette Fédération s'appuie sur des groupements de défense

sanitaire (GDS), créés par AVSF au cours des neuf dernières années. Chacun d'eux mobilise en moyenne une trentaine d'éleveurs d'un même territoire autour de services de santé animale (campagnes de vaccinations, déparasitage). Cette Fédération prend ainsi en charge aujourd'hui de manière autonome l'organisation de services à ses membres. Par exemple, en 2013, 5 sessions de formation à l'amélioration génétique du cheptel ovin, ont été dispensées à plus de 80 familles d'éleveurs de 4 soums d'Arkhangai. Les formations sur la thématique de la valorisation des produits de l'élevage, auprès de plus de 400 familles, ont porté sur les filières viande et fibres de yak : peignage des yaks et tri des fibres récoltées, collecte. Le projet a également organisé des sessions de formation à la production artisanale de fil sous la yourte par les femmes d'éleveurs (17 fileuses au total à ce jour). Enfin, 200 familles ont été formées à la gestion collective des pâturages, au cours de 20 ateliers organisés après de 12 GDS.

Géré par la Fédération, le programme pilote d'assainissement de la brucellose, a débuté en juin 2011 par la réalisation d'une campagne d'analyses permettant d'avoir une image précise de la prévalence de la maladie. Il a intégré en 2012 la réalisation de tests d'efficacité du vaccin (960 analyses), la mise en place d'un système de déclaration et de contrôle des avortements, ainsi que le dépistage systématique des mâles reproducteurs (776 animaux). A ce jour, l'ensemble des cheptels bovins, ovins et caprins des 616 familles de la zone pilote a été vacciné contre la brucellose. Ce programme, élaboré avec les services vétérinaires publics régionaux et nationaux, s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte mis en place par l'Etat mongol contre cette maladie.



Eleveur peignant un yak

La Fédération offre également **un appui technique pour la production maraîchère** en saison d'été (avril à septembre - culture ou plein champ) ou sous serre¹. 15 unités de production, rassemblant 38 familles rurales, permettent désormais à celles-ci de diversifier leurs sources de revenus.

¹ Action mise en oeuvre en partenariat avec le GERES (<http://www.geres.eu>), membre du Groupe Initiatives



Parallèlement, grâce au travail engagé par la Fédération, les éleveurs prennent peu à peu conscience de la dégradation des ressources naturelles dont leur activité et donc leur subsistance dépendent totalement. Il est parfois difficile aujourd'hui de clairement faire la part des choses entre un appauvrissement dû à une surexploitation des ressources par le secteur de l'élevage et une dégradation liée au changement climatique. En pratique, les deux causes s'additionnent pour mener à des niveaux de raréfaction des ressources naturelles géographiquement très variables et par endroits très inquiétants. En 2013, 15 "groupes d'usagers des pâturages" ont été constitués, en vue de formaliser leurs plans de gestion collective respectifs, et d'obtenir des autorités compétentes la reconnaissance légale de leurs droits d'usage ; début 2014, les 4 premiers dossiers sont en cours d'instruction. Par ailleurs, 5 micro-projets rédigés par ces groupes et visant la préservation des ressources naturelles – mise en défens de parcelles à régénérer, création / réhabilitation de puits, etc. – ont été sélectionnés pour être financés grâce à un fonds d'initiative locale.

La coopérative des éleveurs de Yack : un service de vente groupée de fibre de qualité sur le marché international



pour cette fibre de yack, que les éleveurs laissaient tradi-

Créée en 2010 par la Fédération avec un appui fort d'AVSF, la Coopérative des éleveurs de Yaks des Montagnes du Khangai (CAAD) a poursuivi son développement, atteignant en 2013 le nombre de 150 adhérents. Premier impact : la coopérative a permis la création d'un marché

tionnellement tomber de leurs yacks à la fin de l'hiver, peu intéressés par les 0,20 €/kg payés alors par les intermédiaires. Avec un prix de collecte étendu à toute la zone en moyenne de 3,70 €/kg en 2013, la CAAD a joué un rôle de régulation du marché de la fibre.

Elle est la première coopérative du pays à avoir exporté directement du duvet de baby yack sur le marché européen (Entreprises Fonty en France et Teixidors en Espagne), source de fierté de ses adhérents. Fin 2012, le prix de vente à l'export de ce duvet de baby yak s'établissait à 38 euros le kilo, soit une progression de 8,6 % par rapport à l'année précédente. Les bénéfices générés par ces ventes sont venus compléter ceux issus de la vente de la fibre adulte aux usines d'Oulan Bator (prix moyen de 5 €/kg) pour permettre le fonctionnement de la coopérative et sa capitalisation financière progressive.

Les produits de la CAAD sont ainsi maintenant bien positionnés sur des marchés rémunérateurs, incluant celui du luxe. Cela a notamment permis une augmentation de 83 % du bonus / kg reversé à ses adhérents fin 2012, par rapport à 2011. Forte du cahier des charges qu'elle a développé (pratiques d'élevage et de peignage), la CAAD envisage désormais à court terme de déposer une indication géographique en Mongolie, ainsi que de jouer sur la complémentarité entre gestion de la production en ateliers et production artisanale de fil sous la yourte par les femmes d'éleveurs. Suite à l'expérience réussie d'exportation de pelotes filées sous la yourte en 2013 (31kg vendus à 73 €/kg), 150 kg de filage sont ainsi attendus durant la prochaine campagne 2014.





L'enjeu : renforcer la gouvernance des organisations et leur pérennité financière

En 2013, la CAAD a fortement amélioré ses performances économiques, grâce aux résultats de ses activités commerciales. Elle présente ainsi un résultat net croissant, passant de 5 millions de tugriks (2.128 €) en 2012 à 19 millions de tugriks (9.100 €) en 2013. La CAAD a également obtenu 3 contrats de prestation de services auprès de différents bailleurs, passant ainsi de 10 à 30 % d'autonomie financière. Cela lui a permis de recruter un Directeur à plein temps, en avril 2013. 88 % des adhérents ont participé à l'assemblée générale de fin 2012.

Pour sa part, la FEA a renforcé ses compétences techniques dans les domaines de la santé animale, la génétique, la gestion collective des pâturages et l'horticulture, notamment par le recrutement de 2 jeunes salariées mongoles, vétérinaire et agronome. En 2013, elle a soumis 4 offres de services à différents bailleurs, dont 3 avec succès. Enfin, elle a participé, depuis mi-2012, à 2 conférences et un atelier national sur la politique agricole mongole. Une reconnaissance forte pour cette organisation d'éleveurs, pionnière en Mongolie !

Actualisation : 14 février 2014 - © AVSF

Pour en savoir plus :

Hervé Petit

h.petit@avsf.org

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

Lyon

18 rue de Gerland - 69007 Lyon

Tél. : 04 78 69 79 59

Nogent-sur-Marne

45 bis av. de la Belle Gabrielle

94736 Nogent-sur-Marne